

Il y a quelques années, l'ancien ministre de la Santé nationale et du Bien-être social affirmait que les frais des services d'hygiène augmentaient si rapidement au Canada que trois choix s'offraient à nous. Le premier, réduire la qualité des soins; le deuxième, augmenter les cotisations ou les honoraires; et le troisième, trouver des moyens de ralentir la montée des coûts par une meilleure utilisation du régime actuel.

Puis-je déclarer qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—LA POSSIBILITÉ DE RÉOUVERTURE DU PÂTURAGE COLLECTIF DE SUFFIELD

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, la question que je veux soulever dans mon discours sur la motion d'ajournement a trait au ministère et au ministre (M. Richardson) de la Défense nationale; mais je m'empresse d'ajouter qu'elle n'est nullement reliée aux contrats pour les appareils Lockheed. Il s'agit de la récente décision du ministre d'interdire le pacage en 1976 et peut-être durant plusieurs autres années dans le pâturage collectif de Suffield qui relève de l'administration du rétablissement agricole des Prairies, près de Medicine Hat, Alberta.

En posant ma question au ministre le 17 février dernier, je signalais que par suite de cette décision, il faudrait trouver des pâturages pour environ 5,000 bêtes d'élevage ou les vendre à vil prix. Il est presque impossible à cette date tardive de prendre de nouveaux arrangements au sujet des pâturages. Il faudra donc songer à la vente, perspective peu agréable.

● (2200)

Je suis persuadé que le ministre a été très mal conseillé par des groupements et agences, fédéraux et provinciaux, sis en Alberta et axés sur l'environnement, la faune, la chasse et la pêche. Ils ont aussi conseillé au commandant de la base de Suffield de mettre un terme au pâturage. En acceptant ce conseil douteux de son personnel de Suffield, le ministre a décidé de rejeter un rapport très bien préparé et hautement pratique contenant des recommandations de l'ARAP, qui relève évidemment de son collègue, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard).

J'avance en toute sincérité que les partisans de la faune, de la chasse et de la pêche ne sont pas des agronomes éprouvés et, en outre, qu'aucune autorité sur ce continent n'est plus renseignée ni plus compétente en la matière que MM. Alex Johnston et Silver Smoliak de la station fédérale de recherche de Lethbridge, le personnel du ministère albertain de la gestion du territoire et, en particulier, le personnel de l'ARAP de Regina, surtout MM. Bob Lodge et Walter Thompson.

Ce service assure l'exploitation de nombreux pâturages dans tout l'Ouest du Canada depuis près de 40 ans. Personnellement, je les ai regardés faire. Ce sont des exploitants extrêmement compétents et en outre ils sont tout à fait conscients des problèmes de protection de la nature et respectueux de l'écologie de la région.

L'ajournement

D'après les recommandations de cet organisme au sujet du pâturage de Suffield, le mandat qui précise l'utilisation de ce pâturage «seulement en cas d'urgence, en période de sécheresse» est tout à fait inacceptable; il souhaiterait donc que le pâturage soit exploité en permanence. On ne peut améliorer les conditions d'irrigation ou prévoir les réserves d'eau de manière continue qu'à cette condition. Ce n'est qu'à proximité de certains trous d'eau qui sont déjà insuffisants que les pâturages jaunissent. Ceci est normal aux mois d'août et de septembre, lorsque l'herbe est arrivée à sa croissance maximum et que le bétail se bouscule autour des trous d'eau et piétine l'herbe qui est sèche et cassante.

Pour 141,000 acres de pâturage, on compte environ 5,000 bêtes de reproduction qui paissent pendant six mois. Après de nombreuses années de recherche à la station de recherches fédérales de Manyberries, on a calculé qu'il fallait 60 acres pour nourrir un animal adulte, dans un champ d'herbe assez dure poussant en terrain sablonneux et 80 acres pour l'année. Ceci représente environ 11 têtes de bétail par mille carré dans le premier cas et 8 têtes par mille carré dans le second. Sur six mois on peut compter respectivement 22 têtes et 16 têtes par mille carré, ce qui représente donc qu'un nombre de têtes de bétail limité. J'affirme donc que l'on ne peut en aucun cas prétendre que ce nombre est trop élevé, comme l'affirme certains responsables de l'écologie, excepté peut-être autour des points d'eau qui malheureusement sont trop peu nombreux.

Cette région de pâturage de Suffield est couverte d'une herbe courte et la totalité des précipitations varie de 10 à 12 pouces au total, avec un taux d'évaporation quatre fois plus élevé que celui des précipitations en surface d'eau libre. Je connais bien la question car j'ai un pacage d'été où paît mon bétail qui n'est séparé de ce pâturage que par la rivière Saskatchewan Sud. Pendant les années 30, je parcourais parfois à cheval une grande partie de ce pâturage pour aller chercher nos bêtes qui avaient traversé la rivière sur la glace en hiver et qu'il fallait ramener au printemps en les faisant nager, ce qui est une expérience bien dangereuse, je peux vous l'assurer.

Je tiens à remercier le ministre d'avoir eu la courtoisie de recevoir M. Jim Musgrove et moi-même le 20 février dernier. M. Musgrove était venu à Ottawa pour représenter le comité consultatif du pâturage collectif de Suffield. Je suis certain qu'à l'issue de cette rencontre le ministre était un peu mieux informé de cette affaire.

A mon avis, les spécialistes de l'environnement, le personnel militaire de Suffield et les fervents de la faune ne sont pas en mesure de critiquer la façon dont les éleveurs récoltent l'herbe avec leurs animaux, alors que cette même herbe qui croît, en gros, dans la région de Suffield, sauf dans les pâturages de l'ARAP, est ravagée par des feux de prairies et abîmée par les chars d'assaut qui servent de cibles et qui sont tirés ici et là sur une grande surface du terrain, sans parler des dégâts causés au sol arable par leurs chenilles.

Ceux qui font l'élevage extensif du bétail sont par définition les personnes qui protègent le mieux l'environnement. Leur gagne-pain dépend de leur sens de la nature et de leur collaboration avec elle. C'est en cultivant cette herbe courte que l'on exploite le plus efficacement ces terres et l'idée de mettre ces terres au service du bétail, des animaux sauvages, y compris des serpents à sonnettes...